

**Le Bureau de la Cub s'accorde sur le lancement d'un dispositif spécifique d'aide à l'accession sociale**

Réuni sous la présidence de Vincent Feltesse, le Bureau de la Communauté urbaine a découvert, en avant-première, les résultats de l'opération de thermographie aérienne commandée en février dernier. Des données qui, pour mémoire, seront accessibles au grand public dès demain, via le site [www.thermographie.lacub.fr](http://www.thermographie.lacub.fr)

Un premier rapport a permis de lancer le débat sur la redevance incitative liée à la collecte des déchets ménagers. Ce document a permis un premier tour de table sur le sujet, chaque option en balance - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou Redevance - ayant, à ce stade, ses avocats.

La création d'un dispositif spécifique d'aide à l'accession sociale (2 M€ au PPI) a également été validé par les élus du Bureau. Ce dernier vient compléter la palette - déjà fournie - d'intervention de la Cub sur le terrain du logement social. Il sera décliné sur 3 ans et aura, dans un premier temps, un caractère expérimental. Principales caractéristiques : ambition de production de 1 000 logements, une répartition territoriale des aides corrélée au déficit en logements sociaux des communes, une aide directement versée aux communes...

A relever : cette aide, d'un montant de 5 000 €, donne accès au prêt à taux zéro majorité et au mécanisme du Pass Foncier. C'est également une innovation : afin de garantir les projets des familles, la Cub conditionnera son aide à la garantie d'un avis neutre sur le projet, type ADIL...